



REPUBLIQUE FRANCAISE

* * *

**Procès-Verbal de la Réunion
du COMITE du S.D.E.**

* * *

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze décembre à 18 h 00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Départemental d'Energie, 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents : M. FROSSARD (Président), Mmes BOIRIE, CARRERE, POURTEAU, SOLLES et VERGES ; MM. BARRAL, CAZABAT, DABEZIES, DUTOUR, FOURCADE, LAFFAILLE, LAFFONT, LUSSAN, MUR, PELIEU et PIRON
(pour le Bureau)
+ 251 délégués

Membres du Bureau excusés : Mmes BOURDEU, CURBET, DURRIEU et MENDES ;
MM. ARMARY BOUBEE et GUILHAS.

Le Président, Monsieur Frossard, ouvre la séance en remerciant les membres du Bureau, les délégués ainsi que les représentants de la DDT, de l'ADAC, d'ENEDIS et de la Trésorerie Adour-Echez pour leur présence.

Ordre du jour

- Mot d'hommage à François Fortassin
- 1947/2017 : 70 ans d'énergie au service du territoire
- Bilan 2017 : les réalisations
- **Evolutions 2018**
 - ✓ Création de 2 budgets annexes (SPIC) pour la production et la vente de chaleur et d'électricité d'origine renouvelable
 - ✓ Mise en place d'un nouveau service pour l'entretien des feux de signalisation routière
 - ✓ Mise en place d'un nouveau service de gestion et d'optimisation des factures d'électricité de l'éclairage public
 - ✓ Recrutements et évolution de l'organigramme
 - ✓ Nouvelle organisation comptable avec la pairie départementale
 - ✓ L'intervention du SDE pour les communautés de communes et d'agglomération
- **Perspectives 2018**
 - ✓ Le SDE au cœur de la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables en Hautes-Pyrénées
 - ✓ La participation du SDE à l'ambition régionale « région à énergie positive »
 - ✓ La participation du SDE au déploiement de la fibre optique (coordination des travaux)
- **Orientations budgétaires proposées et évolution du règlement financier du SDE**

La réunion débute par un hommage rendu au Président Fortassin, décédé en mai 2017, via la présentation d'un diaporama. Monsieur Frossard laisse ensuite la parole à Monsieur Pelieu qui revient sur les liens qui l'unissaient à François Fortassin et évoque aussi le plaisir qu'il avait, grâce au SDE, de pouvoir répondre favorablement aux sollicitations des maires. Il rappelle aussi la décision prise par ce dernier « d'élargir » le bureau afin que les Hautes-Pyrénées soient représentées dans leur ensemble. En conclusion, Daniel Frossard informe l'assemblée que la salle de réunion du SDE portera désormais le nom de « salle François Fortassin ».

La gouvernance du Syndicat est ensuite présentée. Le Président rappelle les dernières élections de 2014 et la représentation des 17 cantons. Des changements ont été apportés dans la composition du bureau suite aux dernières élections législatives et sénatoriales. Monsieur Sempastous, nouveau Député, est remplacé par Claude Cazabat, maire de Bagnères de Bigorre. Maryse Carrère, jusqu'à présent Vice-Présidente du SDE, devenue Sénatrice, souhaite rester en tant que membre au Bureau. Enfin, José-Luis Barral, délégué de Mauléon-Barousse, a été proposé pour représenter la Barousse en tant que membre.

Le Président demande leur accord aux délégués sur cette nouvelle gouvernance, qui y répondent favorablement à l'unanimité.

Il poursuit en expliquant qu'en application du règlement intérieur, Monsieur Pelieu aurait dû être le nouveau président. Mais de par ses fonctions de Président du Conseil Départemental, la présidence a été proposée à monsieur Frossard, ce qu'il a accepté en indiquant que son action serait dans la continuité de celles de monsieur Fortassin. Il souhaite que le SDE reste au service des communes malgré les évolutions à venir (partenariat avec les EPCI, transition énergétique, développement de la fibre optique...).

Deux délibérations sont prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 94/12/2017	<p align="center">Gouvernance du SDE</p> <p><i>Le Président explique aux délégués que le bureau du SDE65 a connu en 2017 plusieurs évolutions, suite d'une part au décès de son président et d'autre part aux élections des députés et sénateurs qui, en application de la loi sur le non cumul des mandats, ont dû démissionner de leurs fonctions.</i></p> <p><i>En application du règlement intérieur du SDE65 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Daniel Frossard est devenu Président jusqu'aux prochaines élections prévues en 2020, suite aux élections municipales.</i> • <i>Maryse Carrère a démissionné de son poste de vice-présidente en demandant à rester membre du bureau.</i> • <i>Jean-Bernard Sempastous a démissionné du bureau en proposant de désigner le nouveau maire de Bagnères de Bigorre nouveau membre du bureau.</i> • <i>Les élus de la Barousse ont proposé de désigner José Barral comme nouveau membre du bureau.</i> <p><i>Le Président du SDE65 propose donc aux délégués présents de valider ces propositions, qui les acceptent à l'unanimité.</i></p>

N°	Objet de la délibération
DL 98/12/2017	<p align="center">Délégations du Comité Syndical au Bureau et à son Président</p> <p><i>Suite au décès du Président Fortassin et à la désignation de la nouvelle gouvernance du SDE65, Daniel FROSSARD, nouveau Président, demande au Comité, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :</i></p> <p><i>Que soit déléguée une partie de ses attributions au Président et au Bureau, à l'exception :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>du vote du budget, de l'institution et de la fixation des participations des communes ;</i> • <i>de l'approbation du Compte Administratif ;</i> • <i>des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en</i>

	<p><i>application de l'article L 1612-15 ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;</i> • <i>de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;</i> • <i>de la délégation de la gestion d'un service public.</i> <p><i>D'autre part, le Président propose à l'Assemblée d'autoriser le Bureau à décider de son organisation opérationnelle : désignation des Vice-Présidents, composition des commissions thématiques prévues au règlement intérieur, attributions spécifiques de certains membres...</i></p> <p><i>Après avoir ouï l'exposé du Président, les délégations sont accordées par un vote à l'unanimité.</i></p>
--	---

Afin de célébrer les 70 ans du Syndicat, une rétrospective des événements marquants est projetée et un gobelet rappelant cet anniversaire est remis à l'ensemble des participants présents. Le nouveau logo du SDE est ensuite présenté.

Du fait d'une nouvelle organisation des services des impôts, le Président demande à Madame Giral, Trésorière de Tarbes Adour-Echez, d'en expliquer les conséquences pour la comptabilité du Syndicat. Madame Giral signale que le SDE travaillera à l'avenir avec les services de la Paierie Départementale, sous la direction de Monsieur Baute, Payeur Départemental.

La discussion se poursuit avec la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Monsieur Frossard fait un point sur le bilan 2017 et introduit les perspectives 2018. Avant de rentrer dans le détail, monsieur Rouch signale aux délégués que les dossiers seront présentés par les techniciens avant le vote.

Ces orientations sont proposées afin de préparer le budget 2018. Les ressources sont notablement stables (de l'ordre de 14 millions d'euros).

Serge Cieutat, chargé d'affaires pour l'Electrification Rurale, présente le bilan des travaux d'électrification pour l'année écoulée. Il y a eu moins de travaux engagés car moins de demandes de renforcement et moins de travaux d'extension. Pour 2018, priorité sera donnée à la sécurisation des réseaux. Il précise que pour les prévisions 2018, une petite incertitude existe sur le montant des attributions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), non connu à ce jour.

Dominique Alexandre poursuit avec la présentation des projets d'alimentation de sites isolés réalisés en 2017, les cabanes du lac du Badet et de Prat sur la commune d'Aragnouet. La pico-centrale hydroélectrique destinée à alimenter l'hospice du Rioumajou à Saint-Lary est prévue pour 2018.

Jean-Jacques Warmoeskerken enchaîne par un point sur l'éclairage public. Les chantiers dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) se poursuivent ainsi que la rénovation des armoires de commande. Les premières opérations significatives par rapport au développement de la technologie LED ont été réalisées (chantier route de Louey à Juillan). Pour les orientations 2018, le budget est en hausse, soutenu par les financements importants de l'Etat (TEPCV). Monsieur Warmoeskerken rappelle également le moratoire sur les LED levé depuis 2 ans et les projets orientés vers cette nouvelle technologie.

Jérôme Gimenez intervient ensuite et se présente en tant que nouveau responsable du service de maintenance de l'éclairage public. Il détaille les nouvelles orientations du service : plus de dépannages en régie, la prise en charge de certains lieux appartenant au Département, le partenariat conclu avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy (SEPT), le marché de géo-référencement des points lumineux. Il demande aux délégués de ne pas hésiter à utiliser l'outil SIG relatif à la déclaration des pannes afin que le SDE soit plus réactif.

La parole est ensuite donnée à Jean-Luc Lavigne, qui prend en charge de nouvelles fonctions sur l'électricité. Il présente le projet 2019 concernant le transfert éventuel des factures d'électricité d'éclairage public des

communes au SDE. Une enquête a été lancée durant l'été 2017. Le retour est plutôt positif, les 46 % sans réponse seront relancés. Le but de ce projet est de réadapter les puissances afin que les abonnements soient diminués ainsi que de mutualiser les consommations et lancer un marché d'énergie. Jean-Luc Lavigne précise que ce service sera gratuit.

Le deuxième dossier abordé porte sur les bornes de recharge de véhicules électriques. 79 bornes ont été installées fin 2017. Le SDE a adhéré au service REVEO pour la délivrance des badges. Ce service sera payant à partir du 1er janvier 2018.

Monsieur Rouch présente ensuite l'enquête sur la maintenance et la gestion des feux tricolores. Monsieur Lavigne explique que le Syndicat se rapprochera des maires début 2018 afin de leur faire une proposition.

Denis Maumus présente le bilan 2017 pour les réseaux de chaleur. Celui réalisé sur la commune de Castelnau-Magnoac est en fonctionnement, les projets sur Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary et Séméac sont engagés, Arreau et Lourdes sont à l'étude.

Le directeur intervient pour expliquer aux délégués la nécessité de mettre en place un budget annexe. A l'issue de cet exposé, monsieur Frossard demande à l'assemblée son accord. Les délégués répondent favorablement et une *délibération sera prise en ce sens*.

Quant aux évolutions du service de Conseil en Energie Partagé, Monsieur Rouch présente la nouvelle orientation de ce service prévue pour 2018 en direction des EPCI, à savoir la mise en place d'un partenariat afin de les accompagner dans une mission de conseil et d'animation.

Simon Alleman succède à Denis Maumus en présentant le bilan du groupement d'achat d'énergie. En 2017, le marché a été renouvelé pour 12 mois avec la mise en place d'un nouveau marché subséquent avec EDF. En 2018, Le groupement d'achat d'énergie sera élargi à d'autres acheteurs publics et un accord-cadre intégrant l'éclairage public sera relancé.

Jean Chanéac, ingénieur recruté en juin 2017, conclut l'ensemble de ces présentations par un bilan sur les projets relatifs à l'énergie hydroélectrique et photovoltaïque. Dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, pour l'année écoulée, il rappelle la réalisation de la centrale photovoltaïque de Peyragudes et précise que 15 études d'opportunité ont été réalisées.

Pour 2018, de nouvelles demandes seront étudiées et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage du SDE devrait être effectuée. Un deuxième budget annexe doit également être mis en place. Le Président demande l'accord aux délégués qui ne s'y opposent pas. *Une délibération validera leur décision*.

Bruno Rouch remercie les communes qui font des demandes dans ces domaines et les encourage à solliciter le SDE afin de produire de l'énergie renouvelable pour remplacer les modes actuels de consommation en énergie.

Il continue par les projets lancés en 2017 dans le domaine hydroélectrique : le seuil de Sarniguet, le Bastan de Sers à Sers et la Neste de Saux à Aragnouet et remercie les techniciens du SIVOM d'Energie du Pays Toy pour leur accompagnement dans le déroulement de ces affaires, grâce au partenariat conclu avec le SEPT. En 2018, une dizaine d'études seront poursuivies suite à la sollicitation de certaines communes.

Concernant l'organisation et les projets du Syndicat, un rappel est fait pour 2017 : recrutement de 2 agents, achat de deux véhicules et remplacement du logiciel SDETech.

Début 2018, les travaux d'aménagement du parking doivent démarrer. Il est aussi prévu le recrutement d'un responsable administratif et juridique et d'un électrotechnicien, l'engagement des travaux d'aménagement et d'extension de l'ancien garage, l'achat d'un véhicule utilitaire.

N°	Objet de la délibération
DL 93/12/2017	<p align="center">Débat d'Orientation Budgétaire 2018</p> <p><i>Après avoir entendu le rapport établi par le Bureau Syndical du SDE65 du 7 décembre 2017 et présenté par le Directeur Général, Bruno ROUCH.</i></p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L1111-2 et L2312-1.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :</i></p> <p><i>Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018, qui n'a donné lieu à aucune observation.</i></p>

N°	Objet de la délibération
DL 95/12/2017	<p align="center">Mise en place de deux budgets annexes Réseaux de chaleur et production d'électricité renouvelable</p> <p><i>Dans le cadre des compétences établies dans ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie, va, à compter du 1^{er} janvier 2018, intervenir dans deux domaines d'activité :</i></p> <p><i>1- la production et la vente de chaleur d'origine renouvelable 2- la production d'électricité d'origine renouvelable</i></p> <p><i>Dans les deux cas, le SDE assurera le conseil, l'installation et la gestion des services offerts aux institutionnels ou aux particuliers.</i></p> <p><i>Ces services constituent une activité relevant d'un service public industriel et commercial selon l'article L2221-1 du CGCT et entrent dans le champ d'assujettissement à la TVA.</i></p> <p><i>En conséquence les opérations de ces services devront être retracées dans 2 budgets annexes relevant du plan comptable M4.</i></p> <p><i>Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de créer ces 2 budgets annexes pour l'exercice de ces nouvelles missions.</i></p> <p><i>Oùï cet exposé, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de la création de ces deux budgets annexes.</i></p>

Le point suivant porte sur la stratégie départementale de développement des Energies Nouvelles Renouvelables

Cette stratégie a été mise en place en 2017 avec tous les acteurs du département. La Direction Départementale de l'Équipement porte l'observatoire départemental de l'Énergie et le Conseil Départemental la stratégie. Monsieur Rouch souhaite que 2018 soit le rendez-vous pour l'énergie. Il laisse ensuite la parole à Jean-Louis Curret, en charge de ce projet au sein du Conseil Départemental.

Ce dernier présente le bilan du séminaire du 4 décembre 2017 qui a eu lieu au Conseil Départemental. Une étude co pilotée par l'État, la Région, l'ADEME et le Département a été réalisée auprès des communes de plus de 1 000 habitants. Le travail sur l'état des lieux, la consommation sera présenté aux communautés de communes au printemps 2018, l'objectif étant d'avoir un outil pour accompagner et soutenir les projets ENR sur le territoire.

Monsieur Pelieu, Président du Département, intervient en rappelant les 3 temps de cette démarche : l'état des lieux, l'évaluation, le schéma. Cette étude, qui a coûté 50 000 €, a été co financée par l'ADEME. La facture énergétique du département s'élève à plus de 604 millions d'euros, dont 42 % financés par le département grâce à certaines productions d'énergie comme la production hydroélectrique présente dans les Hautes-Pyrénées. De nouveaux moyens comme la méthanisation peuvent contribuer à cette prise en charge.

Il souligne que le SDE est un outil public : il a vocation à être un acteur important dans cette démarche, sans remettre en cause ses fondements. Le Syndicat peut éventuellement devenir un syndicat mixte ouvert qui pourrait porter des projets dans le domaine de l'hydroélectricité, le solaire, la géothermie...

Le directeur remercie Michel Pelieu pour ces compléments d'information et informe les membres présents du lancement de cette stratégie par la mise en place éventuelle d'un événement départemental.

Le 2ème sujet porte sur le Haut Débit

Monsieur Rouch rappelle l'importance de la coordination des travaux et leur anticipation afin d'éviter des dépenses superflues, rejoint en ce sens par Monsieur Pelieu.

Ce dernier reprend la parole sur ce sujet. Il rappelle le partenariat RIP1 (Réseau d'Initiative Publique) instauré en 2016 qui assurait un certain niveau de service mais s'est révélé insuffisant. En 2016/2017, le RIP2 a été lancé et 3 nouveaux RIP auraient dû être lancés jusqu'en 2032, pour un montant de 270 millions d'euros. Le Président a rencontré Orange qui a proposé de financer le RIP2 pour d'abord 88 communes, puis 94 et enfin 106 après discussion.

SFR était également prêt à déployer la fibre sur les Hautes-Pyrénées. Orange a décidé de prendre en charge 90 % des 155 000 prises, puis 93 %. 7 500 lignes resteront à desservir. La liste des communes doit être affinée mais les opérations devraient être achevées en 2023.

A l'issue de cet exposé, le Président du Conseil Départemental est applaudi par les délégués.

Le dernier point évoqué porte sur la mise à jour du règlement financier.

Une délibération doit être prise pour concrétiser cette mise à jour qui reprend la gestion et l'optimisation des factures d'électricité de l'éclairage public, la mise en place de 2 budgets annexes, l'évolution du service de Conseil en Energie Partagé, la gestion des feux de signalisation, la participation des communes au fonctionnement des bornes de recharge de véhicules électriques et le financement des frais de dossiers d'investissement.

Monsieur Frossard demande l'accord de l'assemblée qui se déclare favorable. Une délibération sera prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 96/12/2017	<p data-bbox="687 1563 1187 1592">Evolution du règlement financier du SDE65</p> <p data-bbox="421 1619 1453 1682"><i>Le Président indique aux délégués que la mise en place de nouvelles missions au sein du SDE, conformément à ses statuts, nécessite de faire évoluer le règlement financier.</i></p> <p data-bbox="421 1709 1453 1800"><i>Ce règlement, annexe au règlement intérieur, a été mis en place en 2014 et a évolué plusieurs fois depuis. Il fixe les participations des adhérents aux charges du syndicat par nature de travaux.</i></p> <p data-bbox="421 1827 778 1861"><i>5 évolutions sont à y inscrire :</i></p> <ul data-bbox="421 1895 1453 1957" style="list-style-type: none"><li data-bbox="421 1895 1453 1957">• <i>la participation des communes adhérentes à la compétence optionnelle « infrastructures de recharge des véhicules électriques » fixée à 550 €/borne/an,</i>

	<ul style="list-style-type: none">• <i>le service de gestion et d'optimisation de la facturation d'électricité de l'éclairage public, qui est gratuit pour les communes qui le prendront,</i>• <i>les nouveaux budgets annexes pour la production et la vente de chaleur et d'électricité renouvelables, budgets à caractère commercial, qui ont vocation à s'équilibrer par les recettes produites, sans participation du SDE ou des communes,</i>• <i>l'évolution du conseil en énergie partagé qui est un service qui devient commun avec les communautés de communes qui le souhaitent,</i>• <i>la prise en compte des frais de dossiers (servitude, ingénierie) qui seront intégrés aux opérations d'investissement d'électrification et d'énergie renouvelable selon un barème proportionnel au montant des travaux.</i> <p><i>Après, en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Comité.</i></p>
--	---

Avant de clôturer cette réunion, le Président demande s'il y a des questions éventuelles. Un délégué évoque le compteur Linky. Monsieur Frossard explique que le SDE n'est pas directement concerné par l'installation de ces compteurs, qui relève du concessionnaire. Il indique que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) envisage d'ailleurs de porter plainte contre Monsieur Lhomme qui relaie de fausses informations à ce sujet via internet.

Daniel Frossard invite l'ensemble des délégués à rejoindre le buffet servi à l'issue de la séance.

Fin de la réunion à 20 h 00

Le Président,

Daniel FROSSARD

PJ :

- *copies convocations et délibérations*
- *DOB*
- *Diaporama de présentation*